

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Pulvessence orange 5000

N° d'article 32586000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient dipentène; 3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol; Neryl acetate; citral

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****dipentène**

No. CAS	138-86-3
No. EINECS	205-341-0
Concentration	>= 1 < 2.5 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Flam. Liq. 3 H226
	Asp. Tox. 1 H304
	Skin Irrit. 2 H315
	Skin Sens. 1 H317
	Aquatic Acute 1 H400
	Aquatic Chronic 1 H410

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1 M = 1

Aquatic Chronic M = 1

1

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent C

3,7-Dimethyl-1,6-octadien-3-ol

No. CAS	78-70-6
No. EINECS	201-134-4
Concentration	>= 0.1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Irrit. 2 H315
	Eye Irrit. 2 H319
	Skin Sens. 1B H317

Neryl acetate

No. CAS	141-12-8
No. EINECS	205-459-2
Concentration	>= 0.1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Sens. 1B H317

citral

No. CAS	5392-40-5
No. EINECS	226-394-6
Concentration	>= 0.1 < 1 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Irrit. 2 H315
	Eye Irrit. 2 H319
	Skin Sens. 1 H317

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	11/13	Autres substances dangereuses solides classées/étiquetées dangereuses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains

nécessaire

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre
Couleur	jaune clair
Odeur	caractéristique
Point d'éclair	
Valeur	°C
Remarque	Non applicable
Pression de vapeur	
Remarque	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****citral**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
DL50	6800	mg/kg

citral

Espèces	rat (femelle)	
LOAEL	335	mg/kg

citral

Espèces	rat (mâle)	
---------	------------	--

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

LOAEL	345	mg/kg
-------	-----	-------

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**citral**

Espèces	Rat (mâle / femelle)	
	> 2000	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**citral**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**citral**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
Remarque	Irritant pour la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**citral**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405
Remarque	Le produit est irritant pour les yeux.

Sensibilisation (Composants)**citral**

Espèces	souris
évaluation	sensibilisant
méthode	OECD 429

Mutagénicité (Composants)**citral**

Espèces	hamster
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Remarque	négatif

citral

Espèces	souris
Remarque	négatif

Toxicité reproductrice (Composants)**citral**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

Cancérogénicité (Composants)**citral**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**citral**

Remarque	Non applicable
----------	----------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****citral**

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)
---------	--------------------------------

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

CL 50	6.78		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	DIN 38412 T.15		

Toxicité pour les daphnies (Composants)**citral**

Espèces	Daphnia magna		
CE50	6.8		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les algues (Composants)**citral**

Espèces	Desmodesmus subspicatus		
CE50		à	103.8 mg/l
Durée d'exposition	-	72 h	

Toxicité pour les bactéries (Composants)**citral**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité**Elimination physico-chimique (Composants)****citral**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Biodégradabilité (Composants)**citral**

Valeur	85	à	95	%
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

La dégradabilité facile (Composants)**citral****Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****citral**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**citral**

Remarque	Aucun données connues.		
----------	------------------------	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)****citral**

log Pow	2.9		
température	25	°C	

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**citral**

Remarque	N'est disponible		
----------	------------------	--	--

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Nom commercial: Pulvessence orange 5000

Numéro de la matière: 325860

Version: 1 / CH

Date de révision: 12.04.2021

remplace la version: - / CH

Date d'impression 12.04.21

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.